



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, mardi 10 mars 2020

Coronavirus Covid-19 : mesure limitant les rassemblements

Afin de prévenir la propagation du virus covid-19 sur le territoire national, Olivier VERAN, ministre de la santé et des solidarités a pris **un arrêté ministériel réglementant la tenue des manifestations et des rassemblements.**

Tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 1 000 personnes est interdit sur le territoire national jusqu'au 15 avril 2020.

Cette mesure s'applique à partir d'aujourd'hui dans toute la France et donc en Savoie.

Pour les événements déjà prévus et devant rassembler plus de 1 000 personnes, il est demandé aux organisateurs soit :

- d'annuler l'événement
- de reporter l'événement à une autre date
- de limiter la jauge de spectateurs à 1 000 personnes.

En cas de doute sur une manifestation ou si celle-ci revêt une sensibilité particulière, les organisateurs sont invités à contacter la préfecture de la Savoie.